

SIAEPA de la région de FECAMP SUD OUEST

**Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public
Service Assainissement Non Collectif**

Exercice 2023

Le présent RPQS a été rédigé sur la base des données fournies par le prestataire dans son rapport d'activité.

Sommaire

1	Caractérisation technique du service	4
1.1	Intervenants, Compétence du service, territoire	4
1.2	Les dates clés du service	5
1.3	Les missions du prestataire	5
1.4	Les usagers concernées	5
1.5	L'activité du service	6
1.5.1	Vérification des installations	6
1.5.2	Diagnostiques de bon fonctionnement des installations existantes	7
1.6	Tarification du service	8
2	Les indicateurs de performance du service	9
3	Facture Type « eau-assainissement non collectif »	10
3.1	usager en assainissement non collectif ayant adhéré au service entretien	10
3.2	usager en assainissement non collectif contrôle seul	11

1 CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1 INTERVENANTS, COMPETENCE DU SERVICE, TERRITOIRE

Le service public d'assainissement non collectif est géré par un syndicat intercommunal :

SIAEPA de la région de FECAMP SUD OUEST

Siège social : Hôtel de Ville de Fécamp
1, place du Général Leclercq
76400 FECAMP

Les bureaux du syndicat sont situés en mairie de Ganzeville, 76400 GANZEVILLE.

Les compétences du syndicat pour le service assainissement non collectif sont, celles prévues dans l'article L2224-8 du CGCT et rappelées ci-dessous :

« Pour les immeubles non raccordés au réseau public de collecte, la commune assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif. Cette mission consiste :

1° Dans le cas des installations neuves ou à réhabiliter, en un examen préalable de la conception joint, s'il y a lieu, à tout dépôt de demande de permis de construire ou d'aménager et en une vérification de l'exécution. A l'issue du contrôle, la commune établit un document qui évalue la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires ;

2° Dans le cas des autres installations, en une vérification du fonctionnement et de l'entretien. A l'issue du contrôle, la commune établit un document précisant les travaux à réaliser pour éliminer les dangers pour la santé des personnes et les risques avérés de pollution de l'environnement ».

« Elles peuvent assurer, avec l'accord écrit du propriétaire, l'entretien, les travaux de réalisation et les travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif prescrits dans le document de contrôle. Elles peuvent en outre assurer le traitement des matières de vidanges issues des installations d'assainissement non collectif. »

Le SIAEPA de la région de FECAMP SUD OUEST assure les missions suivantes :

-  Le contrôle de conception et de réalisation des installations neuves ou réhabilitées
-  Le contrôle de fonctionnement des installations
-  L'entretien des installations réhabilitées

Les communes concernées sont listées dans le tableau suivant :

LES LOGES	
COLLEVILLE	MANIQUERVILLE
CONTREMOULINS	SAINT LEONARD
CRIQUEBEUF EN CAUX	TOURVILLE LES IFS
EPREVILLE	TOUSSAINT
FECAMP	VATTETOT SUR MER
FROBERVILLE	YPORT
GANZEVILLE	GERVILLE

1.2 LES DATES CLES DU SERVICE

Le service public d'assainissement non collectif a été **créé** par délibération le **23 juillet 2003**.

Le **règlement du service** a été adopté le **26 mars 2004**.

1.3 LES MISSIONS DU PRESTATAIRE

Le marché de prestations prévoit les tâches suivantes :

- ✚ Contrôle diagnostic de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif existantes.
- ✚ Contrôle de bonne exécution des travaux de réalisation d'installations d'assainissement non collectif.
- ✚ Information des usagers de l'existence et du fonctionnement des services apportés par le service public d'assainissement non collectif.
- ✚ Instruction des documents d'urbanisme adressés à la collectivité, pour ce qui concerne les dispositifs d'assainissement non collectif.
- ✚ Contrôle périodique de fonctionnement des installations diagnostiquées.

1.4 LES USAGERS CONCERNEES

Le service public d'assainissement non collectif concerne 1 257 usagers.

LES LOGES	187		
COLLEVILLE	1	MANIQUERVILLE	101
CONTREMOULINS	32	SAINT LEONARD	241
CRIQUEBEUF EN CAUX	8	TOURVILLE LES IFS	83
EPREVILLE	142	TOUSSAINT	22
FECAMP	52	VATTETOT SUR MER	152
FROBERVILLE	58	YPORT	33
Gerville	56		
GANZEVILLE	89		

1.5 L'ACTIVITE DU SERVICE

Les activités du service public d'assainissement non collectif.

1.5.1 Vérification des installations

1.5.1.1 *Installations Neuves*

1.5.1.1.1 Contrôles de bonne exécution

8 contrôles de bonne exécution ont été réalisés en 2023.

1.5.1.1.2 Contrôle de conception aux nouvelles installations

Les vérifications préalables de conception concernent les installations à réaliser ou à réhabiliter. L'activité concerne les avis émis dans le cadre de l'instruction des documents d'urbanisme au stade des demandes de certificat d'urbanisme puis de permis de construire. Les avis émis en 2022 et le cumul depuis la création du Service Public d'Assainissement Non Collectif sont présentés par communes dans le tableau ci-après :

	Certificats d'urbanisme				Permis de construire			
	Avis favorable sous réserve d'une étude	Avis défavorable	Total d'avis 2022	Total d'avis depuis la création	Avis favorable ou conforme	Avis défavorable ou non conforme	Total d'avis 2023	Total d'avis depuis la création
COLLEVILLE	0	0	0	0	0	0	0	0
CONTREMOULINS	0	0	0	1	2	0	2	5
CRIQUEBEUF EN CAUX	0	0	0	0	0	0	0	2
EPREVILLE	0	0	0	18	2	0	2	29
FECAMP	0	0	0	1	0	0	0	18
FROBERVILLE	0	0	0	10	1	0	1	10
GANZEVILLE	0	0	0	13	3	0	3	36
GERVILLE	0	0	0	13	0	0	0	21
LES LOGES	0	0	0	24	1	0	1	22
MANIQUERVILLE	0	0	0	16	1	0	1	26
SAINT LEONARD	1	0	1	43	4	0	4	57
TOURVILLE LES IFS	0	0	0	3	2	0	2	9
TOUSSAINT	0	0	0	1	0	0	0	1
VATTETOT SUR MER	0	0	0	15	0	0	0	37
YPORT	0	0	0	-	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	158	16	0	16	273

1.5.1.2 *Contrôle Réalisation sous maîtrise d'ouvrage privée*

Diagnostics d'installations existantes				
	Non Conforme	Conforme	Non-respect de l'art. L1331-1-1 du code SP	Total
COLLEVILLE	0	0	0	0
CONTREMOULINS	0	1	0	2
CRIQUEBEUF EN CAUX	0	0	0	1
EPREVILLE	0	1	0	5
FECAMP	0	1	0	9
FROBERVILLE	0	0	0	4
GANZEVILLE	0	0	0	4
GERVILLE	0	1	0	4
LES LOGES	0	1	0	4
MANIQUERVILLE	0	1	0	14
SAINT LEONARD	0	1	0	16
TOURVILLE LES IFS	0	1	0	3
TOUSSAINT	0	0	0	0
VATTETOT SUR MER	0	0	0	12
YPORT	0	0	0	0
TOTAL	0	8	0	78

1.5.2 Diagnostics de bon fonctionnement des installations existantes

	Conforme ou absence de défaut	Installation avec recommandation de travaux	Non conforme mais fonctionnel	Non conforme à risques pollution	Non conforme à risque sanitaire	Total visite
COLLEVILLE	0	0	1	0	0	1
CONTREMOULINS	5	2	11	2	5	25
CRIQUEBEUF EN CAUX	2	0	4	0	2	8
EPREVILLE	54	13	59	4	6	136
FECAMP	17	0	26	4	6	53
FROBERVILLE	16	2	20	1	4	43
GANZEVILLE	19	5	33	7	13	77
GERVILLE	18	10	19	1	5	53
LES LOGES	45	29	73	5	21	173
MANIQUERVILLE	42	17	28	3	5	95
SAINT LEONARD	51	21	117	13	18	220
TOURVILLE LES IFS	20	8	36	4	11	79
TOUSSAINT	4	1	4	1	2	12

VATTETOT SUR MER	34	7	53	2	36	132
YPORT	1	0	4	0	2	7
TOTAL	328	115	488	47	136	1114

1.6 TARIFICATION DU SERVICE

Les tarifs du service se composent comme suit :

- ✚ D'une redevance de fonctionnement du SPANC qui couvre les différentes charges liées aux missions de contrôles. Elle est fixée par délibération du comité syndical.
 - **Pour l'année 2023, sa valeur est inchangée, 41,32 euros/an et par abonné.**
- ✚ D'une redevance d'entretien réservée aux seuls volontaires ayant procédé à la réhabilitation de leur installation d'assainissement non collectif son maîtrise d'ouvrage du SIAEPA. Elle est fixée par délibération du comité syndical.
 - **Pour l'année 2023, sa valeur est inchangée, 1,23€ Euros/par m3 d'eau consommé.**

Pour un abonné n'ayant pas choisi les prestations d'entretien, la facturation annuelle du service est la suivante (Base de consommation 120m3) :

Prix du service ANC	Montant Au 01/01/2024
REDEVANCE CONTROLE (forfait)	41.32
Total	41.32
Prix du service au m3 pour 120 m3	0,344

Pour un abonné ayant choisi les prestations d'entretien, la facturation annuelle du service est la suivante (Base de consommation 120m3) :

Prix du service ANC	Volume	Prix de base	Montant Au 01/01/2024
Part syndicale			
REDEVANCE CONTROLE (fixe)			41.32
REDEVANCE ENTRETIEN (proportionnelle)	120	1,23	147.60
Total			188,92
Prix du service au m3 pour 120 m3			1,57

Les données des comptes administratifs du SIAEPA présentent :

✚ Les recettes suivantes pour la collectivité :

➤ 2023 : 60 877.85 €

✚ Les amortissements suivants :

➤ 2023 : 0 €

2 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous. Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		2019
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
Sur 20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui 20
Sur 20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui 20
Sur 30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui 30
Sur 30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui 30
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
Sur 10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Partiellement 5
Sur 20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	non
Sur 10	Le service assure le traitement des matières de vidange	0

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2023 est de 105.

3 FACTURE TYPE « EAU-ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF »

3.1 USAGER EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AYANT ADHERE AU SERVICE ENTRETIEN

Eau et service de contrôle et d'entretien de l'assainissement non collectif	m ³	Prix au 01/01/2024	Montant au 01/01/2023	Montant au 01/01/2024
Production et distribution de l'eau				
Part délégataire				
Abonnement			47.22	51.66
Consommation	120	1.2586	138.05	151.03
Part syndicale				
Abonnement			31,12	31,12
Consommation	120	0,3799	41.40	45.59
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0996	11.95	11.95
Organismes publics et TVA				
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2200	26,40	26,40
TVA			16.29	17.47
Assainissement non collectif				
Service de contrôle				
Abonnement			41,32	41,32
Service entretien				
Consommation	120	1,23	147.60	147.60
TOTAL			501.35	524.14

3.2 USAGER EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF CONTROLE SEUL

Eau et service de contrôle et d'entretien de l'assainissement non collectif	m ³	Prix au 01/01/2024	Montant au 01/01/2023	Montant au 01/01/2024
Production et distribution de l'eau				
Part délégataire				
Abonnement			47.22	51.66
Consommation	120	1.2586	138.05	151.03
Part syndicale				
Abonnement			31,12	31,12
Consommation	120	0,3799	41.40	45.59
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0996	11.95	11.95
Organismes publics et TVA				
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2200	26,40	26,40
TVA			16.29	17.47
Assainissement non collectif				
Service de contrôle				
Abonnement			41,32	41,32
TOTAL			353.75	376.54